ville de
Sains Richaumont

Mairie de Sains-Richaumont
Arrondissement de Vervins
Département de l'Aisne

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 décembre 2022

Etaient présents : Mmes et Mrs VIEVILLE Jean-Pierre, LAMOUREUX Vincent, RISBOURG Jean-Luc- LECLERCQ Nicolas, LEMAIRE Brigitte, MULET Xavier, CHOPIN Christophe- PROISY Stéphanie.

Absents excusés : Pouvoir : Mme COULLE Katia à Mr LAMOUREUX Vincent
Mme DOUBLEMARD Annie, Mme DUBREUCQ Geneviève, Mr GUILLON Constant

Absents : Mr LEFEVRE Jean, Mme GOULARD Ludivine, Mme ROY Josette

Mme PROISY Stéphanie est élue secrétaire.

Ordre du jour :

Délibérations à prendre :

1/ Mise en œuvre du reversement obligatoire du produit de la taxe d'aménagement des communes en direction de leur EPCI à compter du 1er janvier 2022

2/ Demande de subvention API pour le changement de la porte anti panique du gymnase « salle polyvalente »

3/ Ouverture de crédits au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »

4/ Création d'un poste d'agent technique territorial de catégorie C-Tableau des effectifs

5/ Instauration du règlement intérieur pour le personnel de la commune de SAINS-RICHAUMONT

6/ Demande des cours privés Notre Dame des Victoires de Le-Hérie-La-Viéville pour la mise à disposition d'une salle

7/ Mise en place d'un système de vidéo protection

8/ Tarif de la location des salles communales

- Infos diverses
- Synthèse des commissions
- Questions diverses

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs :
Mme COULLE Katia à Mr LAMOUREUX Vincent

Absents excusés : Pouvoir : Mme COULLE Katia à Mr LAMOUREUX Vincent
Mme DOUBLEMARD Annie, Mme DUBREUCQ Geneviève, Mr GUILLON Constant

Mme PROISY Stéphanie est élue secrétaire.
Lecture de l'ordre du jour.
Le Maire propose d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Ouverture de crédits au chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées », article 165- OPFI- Dépôts et cautionnements reçus/rendus
- Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Le Maire pose la question de savoir si tous les membres du Conseil municipal ont bien reçu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 novembre 2022 et s'il y a des remarques. Pas de remarque, le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 novembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Délibérations :

Objet : Mise en œuvre du reversement obligatoire du produit de la taxe d'aménagement des communes en direction de leur EPCI à compter du 1er janvier 2022

Ce point est annulé.

Objet : Demande de subvention API pour le changement de la porte anti panique du gymnase « salle polyvalente »

Le Maire propose de solliciter du Département pour le projet « changement de la porte anti panique du gymnase « salle polyvalente », une subvention au titre de l'Aide Partenariat Investissement (API), au taux de 50 % du montant hors taxes des travaux.

Description du projet : Mise en place d'une nouvelle porte anti panique à la salle polyvalente en remplacement de l'ancienne en très mauvais état.

Fourniture et pose d'une menuiserie aluminium à rupture de pont thermique, composée d'une porte 2 vantaux, fixes latéraux et 3 impostes fixes, panneau plein isolé, ferme porte TS 4000n anti panique 3 points.

La commune de SAINS-RICHAUMONT sollicite auprès du Département une subvention DETR à hauteur de 50 % du coût HT des travaux, suivant devis des NORALU à BRUYERES-ET-MONTBERAULT

Le coût de fourniture et pose de cette porte est de 8 168€ (HT) et 9 801.60€ (TTC).

Plan de financement :

Coût : 8 168.00€ HT	9 801.60€ TTC	
DEPARTEMENT API 50% :		**4 084.00€**
Autofinancement Commune 50% :		4 084.00
Début du projet : OCTOBRE 2022	-	Fin du projet : OCTOBRE 2022

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

Les Membres présents acceptent à l'unanimité le projet et autorise le Maire à faire la demande de subvention API.

Objet : Ouverture de crédits au chapitre 65 -Autres charges de gestion courante

Le Maire indique que les crédits ouverts au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » au budget primitif 2022 sont insuffisants, qu'il est nécessaire de prévoir l'ouverture des crédits suivants au BP 2022, de la façon suivante :

BP 2022 FONCTIONNEMENT DEPENSES

ARTICLES	MONTANTS
6574-Subventions aux organismes	815.00€
6542- Créances éteintes	765.03€
657362- Subvention au CCAS	268.00€
615221- Entretien de bâtiments publics	-1 848.03€

Les Membres présents acceptent à l'unanimité.

Objet : Création d'un poste d'agent technique territorial de catégorie C-Tableau des effectifs

Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'agent technique afin d'assurer l'entretien de locaux communaux, gestion des salles et tâches diverses.
Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'1 emploi agent technique, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires. Cet emploi sera pourvu par un agent titulaire ou contractuel relevant du grade des agents techniques de la catégorie C.
- L'agent sera rémunéré sur l'échelle afférente au grade des agents techniques.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 13 décembre 2022
Filière : technique
Cadre d'emplois : adjoints techniques territoriaux
Grade : adjoint technique territorial - ancien effectif 5
- nouvel effectif 6

Les Membres présents acceptent à l'unanimité.

Objet : Instauration du règlement intérieur pour le personnel de la commune de SAINS-RICHAUMONT

Considérant la nécessité, pour la commune de Sains-Richaumont de se doter d'un règlement intérieur s'appliquant à l'ensemble des agents communaux et fixant un certain nombre de principes et de règles relatifs à l'organisation et fonctionnement des services, la commission Ressources humaines a travaillé à l'élaboration de ce document.

Le règlement intérieur a été présenté au comité technique du Centre de Gestion de l'Asine le 11 octobre 2022 et a reçu un avis favorable.

Il entrera en vigueur le 1er janvier 2023. Il sera remis à chaque agent, pour acceptation et affiché conformément aux dispositions en vigueur.

Ce règlement intérieur est joint en pièce annexe de cette délibération.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité ce règlement intérieur s'appliquant à l'ensemble des agents communaux et fixant un certain nombre de principes et de règles relatifs à l'organisation et fonctionnement.

Autorise à l'unanimité, Mr le Maire, à signer ledit document, à le remettre à chaque agent et à procéder à l'affichage conformément aux dispositions en vigueur.

Objet : Demande des Cours Privés Notre Dame des Victoires de Le Hérie- La -Viéville pour la mise à disposition d'une salle

Le Maire indique avoir reçu une demande_des Cours Privés Notre Dame des Victoires de Le Hérie -La -Viéville pour la mise à disposition d'une salle, afin de faire jouer des élèves de terminale qui passeront en juin le BAC de sport, Le Maire propose de mettre la salle polyvalente à disposition des Cours Privés Notre Dame des Victoires de Le Hérie -La –Viéville, 1heure le jeudi et 2 heures le samedi, sur la période du 03 janvier 2023 au 31 mai 2023, selon un planning établi entre les deux parties, moyennant un coût de fonctionnement de 10€/heures. Le Conseil, municipal accepte à l'unanimité de mettre la salle polyvalente à disposition des Cours Privés Notre Dame des Victoires de Le Hérie -La –Viéville, aux conditions ci-dessus et souhaite qu'une convention soit établie afin de mettre en place les modalités d'utilisation de la salle polyvalente.

Autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

Objet : demande de subvention DETR/FIPDR concernant le projet « Vidéo protection de la commune »

Le Maire propose de solliciter de l'Etat pour le projet « Vidéo protection de la commune » une subvention au titre de la DETR/FIPDR au taux de 50 % du montant hors taxes des travaux.
Le Maire présente le projet :

1 Objectif du Projet :

Réduire les actes d'incivilité
Sécuriser les habitants de SAINS-RICHAUMONT
Protéger les structures communales (écoles, salle cultuelle, église…)

2 Description du Projet :

Installation d'un système de vidéo protection aux entrées principales de la commune et à proximité des lieux sensibles aux actes d'incivilité (école, collège, médiathèque, salle culturelle, église, cimetière).
Le Conseil Municipal vote : 7 pour, 2 abstentions (Mr LAMOUREUX Vincent et COULLE Katia pouvoir à Mr LAMOUREUX Vincent), 0 contre, à la majorité, approuve le projet de « Vidéo protection de la commune » autorise le Maire à solliciter auprès de l'Etat une subvention DETR/FIPDR au taux de 50 % du montant hors taxes, selon devis :

LS 02430 GAUCHY montant HT : 42 668.31€
montant TTC : 51 201.97€
USEDA : montant HT 10 774.15€

PLAN DE FINANCEMENT

Coût du projet HT :	53 442.46€ HT
Coût du projet total :	61 976.12€
Coût HT :	53 442.46€
DETR 50%	**26 721.23€**
REGION 30%	16 032.74€
Autofinancement :	10 688.49€

Le montant non subventionné sera pris en compte par le budget communal.

Planning du projet :

Début des travaux : septembre 2023

Fin des travaux :

Objet : demande de subvention auprès de la Région Hauts de France concernant le projet « Vidéo protection de la commune »

Le Maire propose de solliciter auprès de la Région Hauts de France pour le projet « Vidéo protection de la commune » une subvention au taux de 30 % du montant hors taxes des travaux.

Le Maire présente le projet :

1 Objectif du Projet :

Réduire les actes d'incivilité

Sécuriser les habitants de SAINS-RICHAUMONT

Protéger les structures communales (écoles, salle cultuelle, église…)

2 Description du Projet :

Installation d'un système de vidéo protection aux entrées principales de la commune et à proximité des lieux sensibles aux actes d'incivilité (école, collège, médiathèque, salle culturelle, église, cimetière).

Le Conseil Municipal vote : 7 pour, 2 abstentions (Mr LAMOUREUX Vincent et COULLE Katia pouvoir à Mr LAMOUREUX Vincent), 0 contre, à la majorité, approuve le projet de « Vidéo protection de la commune » autorise le Maire à solliciter auprès de la Région Hauts de France une subvention au taux de 30 % du montant hors taxes, selon devis :

LS 02430 GAUCHY montant HT : 42 668.31€

montant TTC : 51 201.97€

USEDA : montant HT 10 774.15€

PLAN DE FINANCEMENT

Coût du projet HT : 53 442.46€ HT

Coût du projet total : 61 976.12€

Coût HT :	**53 442.46€**
REGION 30%	**16 032.74€**
DETR 50%	26 721.23€
Autofinancement :	10 688.49€

Le montant non subventionné sera pris en compte par le budget communal.

Planning du projet :

Début des travaux : septembre 2023

Fin des travaux : décembre 2023

Objet : Tarif de la location des salles communales

Le Maire propose de revoir le tarif de la location des salles communales pour n'avoir qu'un seul tarif unique (habitant et extérieur).

Cette proposition a été étudiée en commission le 12 décembre à 19h30.

NOUVEAUX TARIFS DE LOCATION à compter du 12 décembre 2022

		ETE 1er avril/31 octobre)	HIVER 1er novembre au 30 mars
La Sains-Richaumontoise	Repas (location « longue »)	150	200
	Vin Honneur, Café enterrement, réunion (« location courte »)	40	60
	Animation commerciale ou politique	100	120
	Nettoyage	40	40

La S@ine Coût électricité en sus	Association	300
	Repas (location « longue »)	500
	Vin Honneur, Café enterrement, réunion (« location courte »)	200
	Animation commerciale ou politique	300
	Nettoyage	100

Salle polyvalente Coût électricité en sus	Animation commerciale ou politique, association	300
	Nettoyage	100

SOLUTIONS DE SECOURS en cas d'indisponibilité des autres salles

Salle des Tisseurs	Vin Honneur, Café enterrement, réunion (« location courte »)	30	
	Nettoyage	30	
salon d'Honneur	Vin Honneur, Café enterrement, réunion (« location courte »)	200	
	Animation commerciale ou politique		
	Nettoyage	30	30

Les points concernant le tarif des locations des salles communales de la délibération suivante sont abrogés :
09/09/2008 visée le 02/10/2008 en S/Préfecture de VERVINS

Les délibérations suivantes concernant le tarif des locations des salles communales sont abrogées :
16/06/2009 visée le 23/07/2009 en S/Préfecture de VERVINS
07/10/2015 visée le 15/10/2015 en S/Préfecture de VERVINS
20/11/2019 visée le 25/11/2019 en S/Préfecture de VERVINS ID :002-210206439-20191120-201922112DE
03/12/2019 visée le 04/12/2019 en S/Préfecture de VERVINS ID :002-210206439-20191203-20190412-DE

Les points de la délibération du 04/01/2022 concernant les tarifs de locations de la S@ine visée 28/01/2022 en S/Préfecture de VERVINS ID :002-210206439-20220104-20222801-DE sont abrogés, le point concernant la vaisselle cassée reste valable.
Une nouvelle convention de mise à disposition fixant les modalités de réservations et locations des salles communales sera mise en place pour :
La Sains-Richaumontoise (espace Mots'Art)
La S@ine
La Salle polyvalente
La Salle des tisseurs
Le Salon d'honneur de la Mairie
Le Conseil municipal accepte les nouveaux tarifs de location des salles communales aux conditions ci-dessus à compter du 12 décembre 2022.

Objet : Ouverture de crédits au chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées », article 165- OPFI- Dépôts et cautionnements reçus/rendus

Le Maire indique que les crédits ouverts au chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » article 165- OPFI- « Dépôts et cautionnements reçus/rendus » du budget primitif 2022 sont insuffisants, qu'il est nécessaire de prévoir l'ouverture des crédits suivants au BP 2022, de la façon suivante :

BP 2022 INVESTISSEMENT DEPENSES	
ARTICLES	MONTANTS
165- OPFI- Dépôts et cautionnements reçus/rendus	657.00€
020- OPFI -Dépenses imprévues d'investissement	-657.00€

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité l'ouverture de crédits au chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées », article 165 « Dépôts et cautionnements ».

-Objet : Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Le Maire indique que la commune a loué un logement à Mme VIEVILLE Carine, celle-ci reste redevable envers la commune d'une somme de 765.03€, pour loyers impayés.

Le comptable public d'HIRSON a fait parvenir en mairie une demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables, n° de la liste 5905350211, il expose qu'il n'a pu recouvrer, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés. Il demande en conséquence l'admission en non-valeur de ces titres figurants sur la liste jointe.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables, n° de la liste 5905350211 pour un montant total de 765.03€.

Cette dépense sera portée à article 6542 du budget primitif 2022.

Synthèse des commissions :

Mr Vincent LAMOUREUX indique que la retransmission des matchs de foot concernant la coupe du monde aura lieu sur grand écran à la S@ine.

Infos diverses :

Le Maire fait savoir que :

Le Noël du personnel communal aura lieu à la S@ine le 13 décembre à 19 heures.

Le Passage du Père Noël est prévu le Samedi 17 décembre dans le village de 10 heures à 11 heures 30, suivi du super tirage de la tombola commerciale. Il rappelle aux membres présents qu'ils sont invités à y participer.

Le Goûter de Noël du CCAS s'est déroulé samedi 10 décembre à la S@ine, un bel après-midi en musique avec le duo Manivelle et cartons. Merci à Marie-Claude et Claude DIOT d'avoir animer gracieusement ce moment.

Le Maire fait le point sur la réunion de la CCTC concernant le diagnostic ALTEREO des réseaux assainissements et des stations dépurations pour le financement de l'opération assainissement de RICHAUMONT de 2023 à 2037, par l'agence de l'eau.

Estimation des travaux 2023 coût : 500 000.00€

Coût estimatif des travaux 2 millions d'euros.

Reste 20 000€ pour écoulements pluviaux à la charge de la commune.

Remise en état du lagunage en 2024.

Résidence pour séniors : le Maire fait le point, projet assez compliqué, proposition de rencontre avec COOP LOGIVAM, une date doit être convenue.

Syndicat scolaire-Participation aux frais scolaires : le Maire évoque que certains Conseillers municipaux de LE HERIE LA VIEVILLE indiquent un problème de compréhension du tableau de répartition par commune, ils souhaitent avoir des informations sur le calcul de la participation des communes. Pour simplifier cette répartition, ils proposent de ne prendre en compte que le nombre d'habitants/commune comme clé de répartition.

A ce jour, les critères de répartition par communes sont les suivants :
Nbre d'enfants
Nbre d'habitants
Richesse communale
Calculée à la fois sur le fonctionnement et l'investissement.
Une réunion du Comité syndical sera programmée fin janvier 2023 pour évoquer ce sujet.

Séance levée à 21 heures 35

La Secrétaire de séance,

Le Président de séance,